

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h25, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine JANIAUD LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Jean-Michel TALON, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Gisèle LAMARE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Sophie GUYON, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Sophie PHILIPPE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Monique DINET, Catherine CREPIN à Christian RAYOT, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Emmanuelle PALMA GERARD à Robert NATALE, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Frédéric ROUSSE à Annick PRENAT et Lionel ROY à Sandrine JANIAUD LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 novembre 2023	Le 30 novembre 2023	En exercice	50
		Présents	26
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-07-01 Zone d'activités des Grands Sillons à Grandvillars-Vente de foncier

Rapporteur : Christian RAYOT



Vu la délibération n° 2023-06-26 concernant la vente d'une parcelle de foncier à la société AKCAY Fils sur la Zone d'Activités des Grands Sillons à Grandvillars,

La Communauté de communes du Sud Territoire a validé lors du Conseil Communautaire du 09 novembre 2023, la vente d'une parcelle de foncier de 20 ares située sur la zone d'activités des Grands Sillons à Grandvillars à la société AKCAY Fils ou toute autre personne morale de droit privé en charge de la réalisation de l'ensemble immobilier nécessaire à l'activité de la société.

Dans le cadre de l'implantation de son bâtiment, le gérant de la société souhaite acquérir 5 ares de foncier supplémentaire contigus à la première parcelle ce qui porte l'acquisition foncière totale à 25 ares.

Ce foncier est à détacher de la parcelle cadastrée section A n° 1131 d'une contenance totale de 1 ha 61 a 86 ca.

Le prix de cession est fixé à vingt euros hors taxe le mètre carré (20 € HT/m²) et l'avis des Domaines a été sollicité. La surface définitive du foncier à vendre sera connue après établissement du document d'arpentage par le géomètre.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

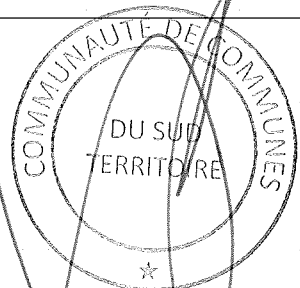
- de valider le prix de cession de la parcelle de 25 ares au total à 20 € HT/ m² hors frais notariés au bénéficiaire de la société AKCAY Fils ou toute autre personne morale de droit privé en charge de la réalisation de l'ensemble immobilier nécessaire à l'activité de la société ;
- d'autoriser le Président à négocier et à signer tout document relatif à cette prise de décision.

PJ : Plan provisoire de cession - parcelle de 25 ares.
Avis des Domaines.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

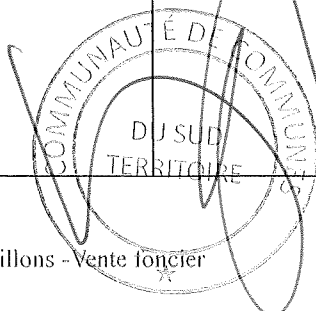
**Le Président
Christian RAYOT**

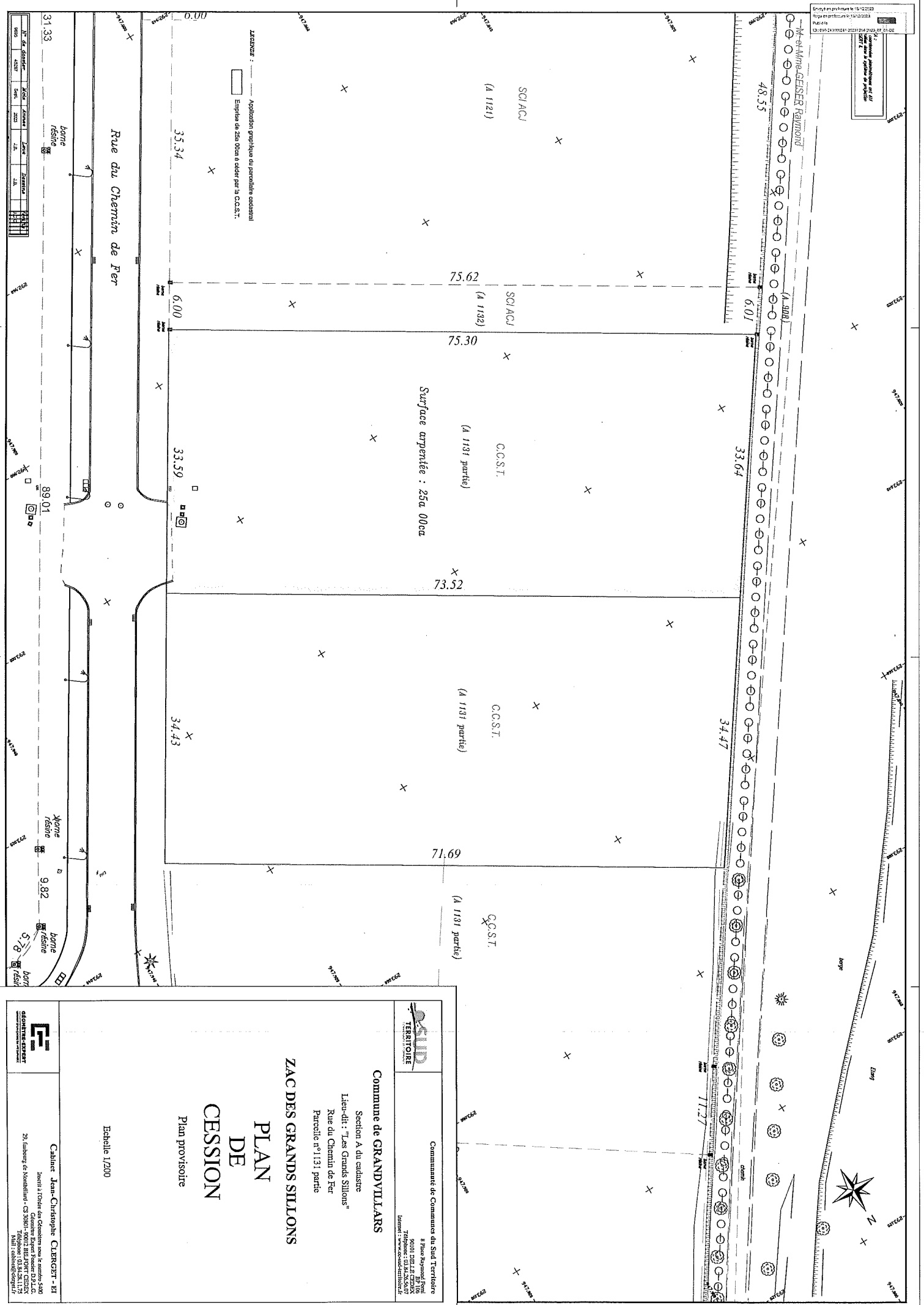


Et publication ou notification le **MARDI 19 DEC. 2023**

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**





Commune de Grandvillars
 Section A du cadastre
 Lieu-dit : "Les Grands Sillons"
 Rue du Chemin de Fer
 Parcelle n°1131 partie

Commune de GRANDVILLARS
ZAC DES GRANDS SILLONS

PLAN DE CESSION
 Plan provisoire

Echelle 1/200

Cabinet Jean-Christophe CLAVIER - EI
 25, rue de la République - CS 53000
 42000 Saint-Etienne
 Téléphone : 04 77 22 11 73
 Mail : ccclavier@orange.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 090-249000241-20231214-2023_07_01-DE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques

Le 15/12/2023

Direction départementale des Finances Publiques du Doubs

Pôle d'évaluation domaniale

63 quai Veil Picard
25000 BESANCON

téléphone : 03-81-65-32-00
mél. : ddfip25.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques du Doubs

à

POUR NOUS JOINDRE

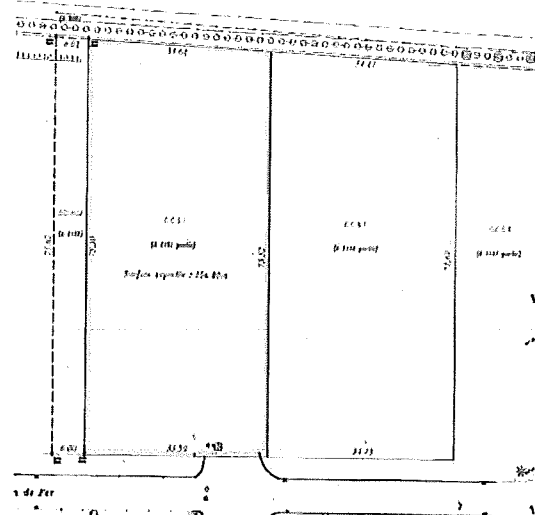
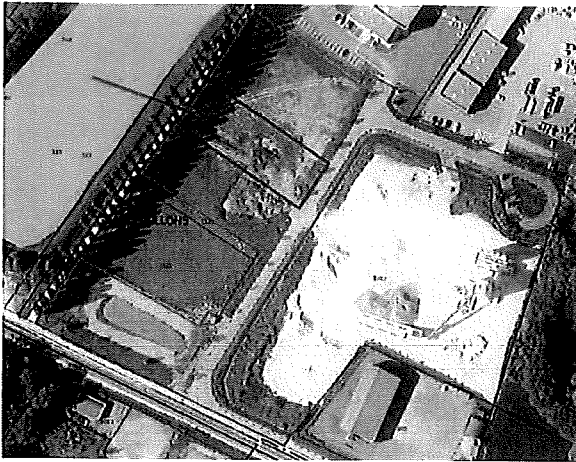
Monsieur le Président de la CCST

Affaire suivie par : Julien TAURINYA
Courriel : julien.taurinya@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06-13-61-56-67

Réf DS:15406128
Réf OSE : 2023-90053-96255

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr



Nature du bien :

Terrain à bâtir

Adresse du bien :

ZAC des Grands Sillons 90600 GRANDVILLARS

Valeur :

50 000€, soit 20€ HT/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231214-2023_07_01-DE

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Corinne BOHLINGER, chargée de mission développement économique, 03-84-56-26-07, corinne.bohlinger@cc-sud-territoire.fr

2 - DATES

de consultation :	14/12/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	14/12/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Dans le cadre d'un projet de cession à un porteur de projet, la communauté de communes du sud territoire (CCST) demande l'évaluation d'une portion de terrain à bâtir de 2 500m² à détacher d'une plus grande parcelle (contenance totale de 1 ha 61 a 86 ca) et située sur la partie haute de la ZAC des Grands Sillons à Grandvillars.

Il s'agit d'une demande d'actualisation, le projet initial portant uniquement sur 2 000m².

Le prix négocié s'élève à 20€ HT/m².

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

Bureau
Levyasit

ID : 090-249000241-20231214-2023_07_01-DE

4 - DESCRIPTION DU BIEN

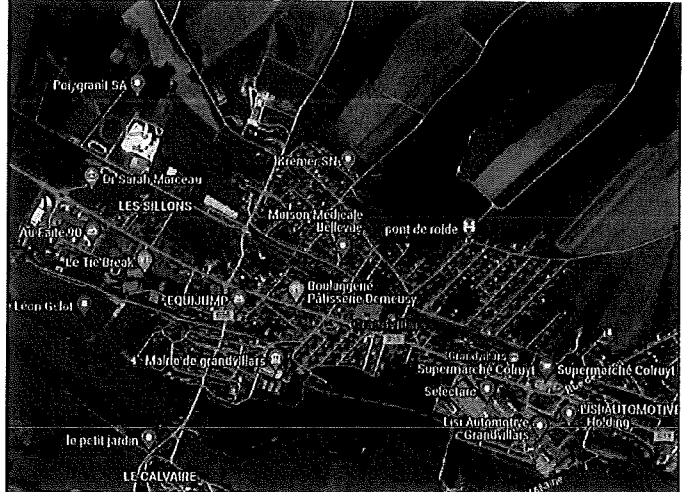
4.1. Situation générale

La commune de Grandvillars (3 035 habitants) se situe au sud du département du Territoire de Belfort.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

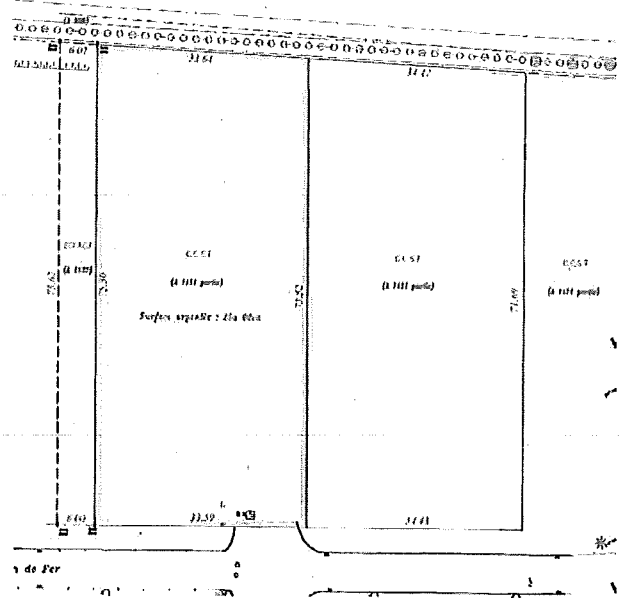
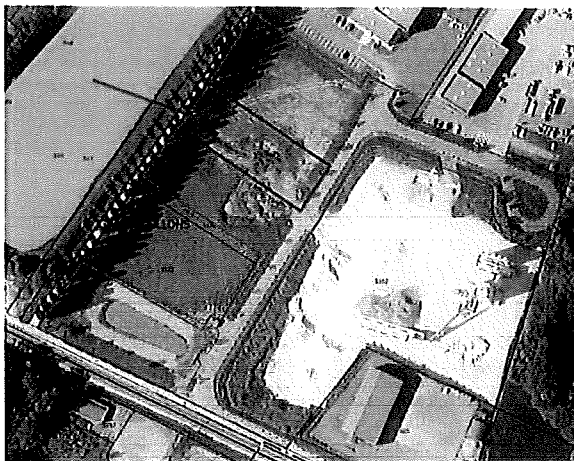
Le terrain est situé dans la ZAC des Grands Sillons, au nord-ouest de la ville, en face de l'entreprise Mairot béton.

Le secteur nord de la ZAC n'est pas directement accessible depuis la route départementale D19, au sud. Un détour est nécessaire afin de contourner la voie ferrée.



4.3. Références cadastrales

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie m ²	Nature réelle
GRANDVILLARS	A1131	ZAC des grands sillons	16 186m ² (2 500m ² à détacher)	près



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le



ID : 090-249000241-20231214-2023_07_01-DE